

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

## ATTESTATION DE SPÉCIALISATION D'INITIATIVE LOCALE

*Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie*

- Vu le code rural notamment le livre VIII,  
Vu le code du travail, notamment le livre IX,  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2006 portant création et fixant les modalités de fonctionnement des spécialisations d'initiative locale mises en place par le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche ;  
Vu la décision de création et d'habilitation pédagogique de la spécialisation d'initiative locale de niveau 3 « Techniques de fauconnerie appliquées en vol et animation de spectacle de fauconnerie » du 20/09/07  
Vu le procès verbal établi par le jury le : 5 Juillet 2021.

*Délivre la présente attestation de Spécialisation d'Initiative Locale de niveau III*

*"Techniques de fauconnerie appliquées en vol et animation de spectacle de fauconnerie" à :*

M. ABELLES Jérôme

Né(e) le 30/07/1973 à LYON

département : RHONE

N° d'enregistrement : *27 P/6 Solo 0001*

Fait à Toulouse, le 22/07/2021

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie  
La cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement

